

Relevé des décisions

Conseil municipal du 19 décembre 2014

Décision 2014/0440 – Maison pour tous des Amonts

Signature d'un contrat d'un montant de 800 euros avec KA EVENEMENTIEL, pour une soirée festive avec 2 chanteurs, pour 80 personnes, le 6 décembre 2014.

Décision 2014/0443 - Cinéma Jacques Prévert

Signature d'une convention avec M. Klaus GERKE, gérant de la société K-FILM, pour la prise en charge du montant de ses frais de transports inhérents au déplacement des Ulis à Créteil en taxi, remboursés au coût réel sur présentation des justificatifs, pour une rencontre autour du film documentaire "le Tube" le 6 novembre 2014.

Décision 2014/0444 - Patrimoine

Signature d'un bail avec un employé communal portant mise à disposition d'un logement de type F3 sis 52 résidence Courdimanche, moyennant une redevance mensuelle de 396,39 euros et 172 euros de provisions pour charges, à compter du 1er décembre 2014 pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 6 ans maximum.

Décision 2014/0445 - Achats

Attribution du marché relatif à la fourniture de systèmes de fermeture électronique avec contrôle d'accès pour les bâtiments communaux, à la Société FASS, pour une durée d'un an reconductible expressément une fois pour 3 années, avec un montant maximum pour la première période (1 an) de 50 000 euros HT et pour la seconde période (3 ans) de 150 000 euros HT.

Décision 2014/0446 - Marchés Publics et Subventions

Signature de l'avenant n°2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, passé avec l'entreprise ACCEO pour la gestion des ascenseurs et des EPMR, afin d'intégrer le nouvel appareil installé dans l'équipement multi-accueil, occasionnant une plus-value de 520 euros HT pour la tranche conditionnelle.

Décision 2014/0447 - Achats

Attribution du marché relatif à la fourniture, l'installation, la location et la maintenance de journaux électroniques lumineux d'informations municipales à la Société CENTAURE SYSTEMS pour un montant total de 96 480 euros TTC pour 5 panneaux, pour une durée de 6 ans à compter du 1er novembre 2014, soit jusqu'au 31 octobre 2020.

Décision 2014/0448 - Patrimoine

Signature d'une autorisation d'occupation précaire d'un logement communal avec une employée communale pour la mise à disposition d'un logement de type F4 situé au bâtiment des instituteurs, groupe scolaire le Barceleau, moyennant une redevance initiale de 429,34 euros par mois et de 83 euros de provisions de charges, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 21 novembre 2014 dans la limite de 6 années maximum.

Décision 2014/0449 - Achats

Attribution du marché à bons de commandes relatif à l'achat de matériel électrique professionnel d'entretien et d'accessoires à la société DIC pour un montant minimum annuel de 8 000 euros HT et un maximum annuel de 35 000 euros HT, pour une durée d'un an, reconductible expressément une fois pour trois années.

Décision 2014/0450 - Achats

Attribution du marché relatif à la gestion des abonnements aux revues et périodiques pour les services administratifs de la Ville à la société FRANCE PUBLICATIONS, pour un montant maximum annuel de 29 000 euros HT, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible deux fois.

Décision 2014/0451 - Marchés Publics et Subventions

Signature d'un marché à bons de commande selon une procédure adaptée avec l'entreprise POSE, pour divers travaux de serrurerie sur la ville, d'un montant maximum annuel de 100 000 euros TTC, pour un an à compter du 1er janvier 2015, renouvelable 3 fois par expresse reconduction.

Décision 2014/0452 - Achats

Signature de l'avenant n°1 au marché relatif à des prestations de services traiteur - lot n°4 "Repas des Aînés" avec la société DESCO TRAITEUR, pour augmenter le montant maximum annuel du marché de 1 334 euros TTC du fait de la mise à disposition de serveurs et d'un responsable de salle.

Décision 2014/0453 - Achats

Signature de l'avenant n°1 au marché passé avec le Cabinet KLOPFER relatif à la mission d'audit financier, d'assistance et de conseil pour la ville, afin de prolonger de 5 mois supplémentaires la durée du marché.

Décision 2014/0454 - Radazik

Signature d'un contrat d'un montant de 400,90 euros TTC avec la SARL SMARTFR, pour un concert de l'artiste « Lola and Yukao Meet » le 6 décembre 2014 en première partie de l'artiste "Nosfell".

Décision 2014/0455 - Marchés Publics et Subventions

Signature d'un marché selon une procédure adaptée avec l'entreprise SATELEC, pour la maintenance des bornes escamotables, d'un montant annuel forfaitaire de 2 504,40 euros TTC (lot technique n°1) et d'un montant maximum annuel de 10 000 euros TTC (lot technique n°2). Le marché est passé pour un an à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable 3 fois par expresse reconduction.

Décision 2014/0456 - Marchés Publics et Subventions

Signature d'un marché selon une procédure adaptée avec l'entreprise SPIE COMMUNICATIONS, pour l'entretien des installations téléphoniques, pour un montant annuel forfaitaire de 16 311,31 euros TTC (lot technique n°1) et d'un montant maximum annuel de 15 000 euros TTC (lot technique n°2). Le marché est passé pour un an à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable 3 fois par expresse reconduction.

Décision 2014/0457 - Marchés Publics et Subventions

Signature de l'avenant n°2 au marché signé avec l'entreprise NBA, pour les travaux de reprise des désordres à la piscine des Ulis, afin de reprendre les fixations des supports des faux plafonds en bois, pour un montant de 23 311,08 euros TTC.

Décision 2014/0458 - Patrimoine

Signature d'une convention d'occupation précaire et révocable à titre gratuit, avec la société IMMOBILIERE CARREFOUR, pour la mise à disposition de deux places de stationnement poids-lourds desservant l'aire de livraison du magasin Carrefour, à compter du 1^{er} décembre 2014 pour une durée de 12 ans.

Décision 2014/0459 - Marchés Publics et Subventions

Signature d'un marché à bons de commande selon une procédure adaptée avec l'entreprise A.S.P, pour la fourniture et la pose de plans et équipements de sécurité, d'un montant maximum annuel de 20 000 euros TTC, passé pour un an à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable 3 fois par expresse reconduction.

Décision 2014/0460 - Marchés Publics et Subventions

Signature d'un marché selon une procédure adaptée avec l'entreprise SICRE LEMAIRE, pour la décontamination des bacs à sable, pour un montant annuel de 7 500 euros TTC, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable 3 fois par expresse reconduction.

Décision 2014/0461 - Marchés Publics et Subventions

Signature d'un marché selon une procédure adaptée avec l'entreprise PROTECT SECURITE, pour l'entretien des extincteurs et des robinets d'incendie armé, pour un montant annuel forfaitaire de 6 527,52 euros TTC (lot technique n°1) et d'un montant maximum annuel de 40 000 euros TTC (lot technique n°2), pour un an à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable 3 fois par expresse reconduction.